

Au Griff.
Saurin. Par.
27. Oct. 1662. Monsieur,

N. 86.

Vnd par que du p. 18. de ce mois on a. M. l'ordr.
ensemble avec celuy de M. de Lubin. L'un et
l'autre nous parle de deux tois-^{plus-vieux} et quasi
incroyables. Il faudra voir ce qui ^{se} trouue bon d'y
faire. Ce mot icy ne se ya à vous dire que j'
voudroy bien auoir copies de ce qui s'il passe autrefois
au sujet de l'Image. et relief du P. ego, comme
entre autres, de ce que vous auer ordonné la d'ice
en 1648. et la réponse qu'on vous y a faite.
En 1694. feu M. de Montmiral et Autrand
Lon Ducat gual, furent icy à la poursuite de
cette ^{affaire} ~~affaire~~. Vous scaurez à quoy on se
demeure, et pourquoy cela n'a point eu de suite
et s'roy s'raice à S. A. s'il vous plait. De son in-
forme de toutes en particulier le plus possible.
qu'il sera possible. Le suis de

17

Handwritten text at the top right, possibly a signature or date.

Main body of handwritten text, appearing to be a letter or document, written in a cursive script.

Handwritten text on the right margin.